GROUPE DE SUIVI BUDGETAIRE

MALI

RAPPORT D'EVALUATION DU FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS PAR LE FONDS NATIONAL D'APPUI AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES (FNACT) AU TITRE DE L'ANNEE 2017

CONSEIL DE CERCLE DE KOLONDIEBA

JUILLET 2018

TABLE DES MATIERES

I. RESUME…….4

II. REMERCIEMENTS……...5

III. CONTEXTE DE L'EVALUATION……5

IV. APPROCHE METHODOLOGIQUE……....6

V. DIFFICULTÉS RENCONTRÉES……..7

VI. RESULTATS DE EVALUATION……..7

VII. RECOMMANDATIONS……11

VIII. CONCLUSION……11

IX. ANNEXES……13

ACRONYMES

ABG	Appui budgétaire Général
ANICT	Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales
BN	Budget National
BSI	Budget Spécial d'Investissement
CLOCSAD	Comité Local de Coordination et de Suivi des Actions de Développement
CROCSAD	Comité Régional de Coordination et de Suivi des Actions de Développement
CRSB	Commission Régionale de Suivi Budgétaire
CSREF	Centre de Santé de Référence
DK	Danemark
CC	Conseil de cercle
CT	Collectivités Territoriales
DIN	Dotation d'Investissement
DT	Droit de tirage
FNACT	Fonds National d'Appui aux Collectivités Territoriales
GSB	Groupe de Suivi Budgétaire

I. RESUME

Créé par la Loi N°07- 072 / du 26 décembre 2007, le FNACT est destiné à : (i) assurer la péréquation des ressources d'investissement entre les CT ; (ii) assurer la compensation des charges induites par les transferts de compétences effectués par l'Etat au profit des CT ; (iii) soutenir la réalisation d'investissements locaux et régionaux sous maîtrise d'ouvrage des CT ; (iv) assurer la garantie des emprunts autorisés des CT ; (v) contribuer au financement de l'appui technique aux CT ; (vi) contribuer au renforcement de la solidarité entre les CT dans le cadre de l'inter collectivité ; et (vii) contribuer au renforcement du fonctionnement des CT.

La présente évaluation du FNACT met le focus sur le financement des investissements locaux et régionaux sous maitrise d'ouvrage des collectivités territoriales ciblées de la Région de Sikasso. Ce choix est dicté par le fait que le GSB est un partenaire d'exécution du Programme d'appui à la décentralisation au Mali financé par le Danemark qui contribue au financement du FNACT.

Le champ spatial de ce rapport d'évaluation couvre **le conseil de cercle de Kolondiéba** tandis que le champ temporel concerne le financement des investissements par les droits de tirage sur la DIN au titre de l'exercice budgétaire 2017.

Dans le cadre de ladite évaluation, des difficultés de divers ordres ont été rencontrées à savoir : la fiabilité des données (qualité parfois douteuse de la collecte des données, incohérence des données collectées), l'absence ou la non disponibilité de certains acteurs, la faible connaissance du FNACT, l'inexistence de résultats au titre de la période couverte par l'évaluation. Une des principales limites à la présente évaluation est constituée par le fait que le taux d'utilisation des fonds par les adjudicataires des marchés et le taux de réalisation physique des investissements n'ont pas pu être apprécié par manque de données correctes. Il en est de même pour les délais de paiement des mandats.

Pour l'élaboration du rapport, la méthodologie a consisté, après le cadrage, à collecter et à analyser des données sur la base d'une part d'outils renseignés et d'autre part d'entretiens et de visites de terrain.

Au terme de l'analyse réalisée à partir des critères de performance, globalement, l'on relève, qu'au 31 décembre 2017, **le projet du conseil de cercle de Kolondiéba** (Construction de classes) n'était pas réalisé par défaut de mobilisation des ressources (retard dans la notification des droits de tirage, lenteur dans le processus de conclusion du contrat et dans la mise à disposition des fonds). Le taux de réalisation et le taux de transfert étaient chacun de 0%. Au regard de cette contreperformance, l'analyse fut étendue au premier semestre 2018 (juin).A cette période, le projet était entièrement achevé d'où un taux de réalisation de 100% et un taux de transfert de 100%.

La gestion du FNACT en termes de financement des investissements s'est avérée inefficace et s'explique par les facteurs suivants :

- Retard dans la notification des droits de tirage
- Lenteur dans le processus de conclusion et de signature de la convention de financement
- Lenteur dans la mise à disposition des fonds
- Lenteur dans le transfert de fonds au compte local de la perception
- Non délivrance d'ordre de service ;
- Insuffisance de suivi des sous projets et projets ;
- Manque de suivi du paiement de l'entreprise.

Par ailleurs, aucun gain ni en temps, ni financier n'est observé d'où le manque d'efficience de la gestion du FNACT.

Des recommandations ont été formulées afin de corriger les faiblesses ou insuffisances constatées susmentionnées. Il s'agit entre autres, de :

- Notifier dans les meilleurs délais les droits de tirage sur la DIN
- Accélérer la mise en œuvre des projets
- Renforcer le suivi des projets
- Renforcer les capacités des acteurs
- Veiller au respect strict des clauses du contrat notamment les obligations des parties en particulier celles de l'entreprise
- Elaborer un plan d'actions de mise en œuvre des recommandations en vue de corriger les faiblesses constatées.

En somme, la gestion du financement de l'investissement par le FNACT dans le conseil de cercle de Kolondiéba, courant l'année 2017, n'a été ni efficace ni efficiente. Toutefois, l'on note que l'investissement réalisé est pertinent puis qu'il constitue une priorité des populations du CC de Kolondiéba comme en atteste le PDESC. Aussi, des engagements ou initiatives sont envisagés pour assurer une bonne fonctionnalité ou la durabilité desdits investissements.

II. REMERCIEMENTS

Je voudrais remercier tous ceux et toutes celles qui ont bien voulu consacrer une partie de leurs temps au bon déroulement de la présente évaluation. Qu'ils trouvent ici, l'expression de ma profonde gratitude.

Mes remerciements vont particulièrement à l'endroit de la coordination du GSB, la commission régionale de suivi budgétaire de Sikasso, le point focal du GSB pour leur précieux concours, leur disponibilité et leur entregent notamment en ce qui concerne la collecte des données et l'organisation des différents entretiens avec des acteurs impliqués dans la gestion du FNACT au profit du CC de Kolondiéba.

En fin, permettez-moi de remercier les autorités et le personnel du CC de Kolondiéba, le percepteur et les organisations de la société civile qui n'ont rien ménagé pour la réussite de l'évaluation du FNACT au titre de l'exercice 2017.

III. CONTEXTE DE L'EVALUATION

Les défis de la décentralisation au Mali sont de plus en plus importants au regard du contexte actuel marqué par une volonté politique d'approfondissement de la décentralisation notamment l'accord pour la paix et la réconciliation au Mali qui prévoit un transfert de 30% des recettes fiscales à l'adresse des CT dans un horizon proche.

Le contexte est également marqué, entre autres, par la régionalisation en vue de booster davantage le développement économique régional dont la mise en œuvre commande de pratiquer la gestion axée sur le résultat (GAR).

Par ailleurs, le Programme d'appui à la décentralisation financé par le Danemark au Mali contribue au financement du Fonds national d'appui des collectivités territoriales ciblées de la Région de Sikasso d'où l'intérêt de s'assurer que lesdites ressources contribuent à atteindre les résultats escomptés dont,

entre autres, la fourniture de services sociaux de base aux populations via la réalisation des investissements sous la responsabilité des collectivités territoriales.

Pour rappel, le Groupe de Suivi Budgétaire, structure de la société civile, est chargé de mettre en œuvre l'engagement de développement dudit Programme en faveur de la société civile dont l'objectif est d'accroitre la transparence, la participation et la redevabilité dans la gestion des ressources publiques dans les collectivités territoriales ciblées de la région de Sikasso.

La présente évaluation procède de la volonté de s'assurer que les investissements dans les collectivités territoriales sont (i) cohérents avec les plans locaux de développement, (ii) sont réalisés dans le temps requis et (iii) contribuent à fournir les services sociaux de base. Elle fait partie d'une série comprenant treize autres CT (CR de Sikasso, CC de Bougouni, Sikasso, Yanfolila, Kadiolo, Yorosso, Koutiala, les Communes rurales de Keleya, Sido, Zantiébougou, Koumantou, Niena et Kapolondougou).

3.1 Objectif global de l'évaluation :

L'évaluation vise à évaluer et apprécier la performance du FNACT en termes de financement des investissements du CC de Kolondiéba sur la base des critères de pertinence, d'efficacité, d'efficience, d'impact et de durabilité en vue de corriger les faiblesses.

Ce rapport devra contribuer à améliorer la performance et la transparence dans la gestion des investissements publics du CC de Kolondiéba.

IV. METHODOLOGIE

4.1 Réunion de cadrage : Le consultant a eu une réunion de cadrage avec la coordination du Groupe de Suivi Budgétaire en vue d'harmoniser la compréhension des termes de référence et de s'assurer de la faisabilité de l'évaluation. Au cours de cette rencontre, le GSB a marqué sa disponibilité à accompagner la mission en ce qui concerne la facilitation à l'accès à la documentation et aux données nécessaires au bon déroulement de la mission. A cet effet, il a adressé une lettre d'introduction de la mission auprès de la Direction Générale de l'ANICT, de la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique et des autorités de certaines CT. La mission a également bénéficié de l'appui du GSB (coordination nationale, coordination régionale et point focal) dans l'organisation des entretiens avec les acteurs impliqués dans la gestion des ressources du FNACT au niveau du CC de Kolondiéba.

4.2 Revue documentaire : Le consultant a sollicité la DNTCP et la Direction Générale de l'ANICT afin d'avoir des données sur la gestion des ressources du FNACT 2017 notamment dans les collectivités concernées par l'évaluation. La mission a obtenu de la Direction générale de l'ANICT le procès-verbal de la 23ème session du conseil d'administration de l'ANICT de même que des données sur fichier Excel. La mission a également consulté ou exploité des documents (contrats, conventions de financement etc.) mis à sa disposition par les services techniques et les autorités des organes exécutifs de la CT.

4.3 Collecte et analyse des données : Des outils de collecte et d'analyse des données sur les investissements ont été élaborés et partagés avec le point focal du GSB à Kolondiéba. Les outils ont été renseignés par la collectivité (Secrétaire général), la perception, la délégation locale du contrôle financier, l'entreprise, la direction du lycée publique et la société civile.

4.4 Entretiens avec les acteurs: Sur la base d'outils de collecte et d'analyse de données, des entretiens ont eu lieu à Kolondiéba avec les autorités des collectivités territoriales et leur personnel, le percepteur et des représentants de la société civile à l'effet d'échanger sur la gestion du financement des investissements par le FNACT notamment l'allocation et la mobilisation des droits de tirages,

l'exécution et le suivi des contrats, la transparence, la participation et la redevabilité autour des réalisations des investissements et les propositions d'amélioration.

4.5 **Visite de terrain** : Une visite du chantier a été effectuée pour s'assurer de l'effectivité des investissements.

V. DIFFICULTES RENCONTREES

Au cours de l'élaboration du rapport d'évaluation de la performance du FNACT à propos du financement des investissements du CC de Kolondiéba au titre de l'exercice budgétaire 2017, des difficultés de divers ordres ont été rencontrées.

5.1.La qualité parfois douteuse de la collecte des données

Les outils de collecte et d'analyse des données sur la gestion du FNACT 2017 n'ont pas parfois été dument renseignés malgré la séance de formation faite. Des outils ne sont pas renseignés avec des données réellement fournies par la source appropriée.

5.2.L'incohérence des données collectées

Des divergences ont été notées selon les sources de données. Ainsi, il a été constaté des incohérences entre certaines données fournies par les CT et celles fournies soit par l'ANICT soit par le service du Trésor. La primauté a été mise sur les données de l'ANICT et des services du Trésor.

5.3.La faible connaissance du FNACT

Bien que l'évaluation ne soit pas en sa première année, il a été observé, lors des entretiens, que des interlocuteurs n'avaient pas une bonne compréhension des procédures du FNACT. Ce qui a nécessité de consacrer une partie du temps initialement dévolu aux entretiens à expliquer le FNACT.

5.4.Le manque de personne chargée du FNACT

Au niveau de la CT, il n'y a pas de personne nommément désignée pour s'occuper du suivi de la gestion du FNACT.

5.5 L'absence ou l'indisponibilité de certains acteurs :

Certains acteurs intervenant dans la gestion du financement des investissements par le FNACT par le CC de Kolondiéba n'ont pas pu être rencontrés à savoir le délégué du contrôle financier, le percepteur et le Proviseur du lycée.

VI. RESULTATS DE L'EVALUATION

Cette deuxième évaluation du financement des investissements par les droits de tirage 2017 du FNACT par le CC de Kolondiéba a été réalisée, dans la mesure du possible, sur la base des critères de la pertinence, de l'efficacité, de l'efficience, de l'impact et de la durabilité.

6.1.La dotation d'investissement (DIN) du FNACT :

Pour rappel, la dotation d'investissement (DIN) est destinée au financement des travaux, fournitures et services liés aux investissements réalisés sous la maîtrise d'ouvrage des CT.

La dotation d'investissement est destinée à financer :

- Des projets d'intérêt économique (PIE) au travers des ressources affectées au développement économique régional (DER) ;

- Des projets d'initiative communautaire (PIC) portés par les CT et réalisés sous leur maîtrise d'ouvrage ;
- La contrepartie attendue de la collectivité pour la réalisation d'un équipement figurant dans son programme de développement.

L'évaluation de la performance du FNACT notamment de la DIN requière de s'assurer que les DT sur la DIN 2017 ont été utilisés conformément aux objectifs suscités et que les résultats escomptés ont été atteints.

6.2.PRESENTATION DU FINANCEMENT

NATURE DU PROJET	**SALLES DE CLASSE AU LYCEE PUBLIC**
LIEU DU PROJET	**KOLONDIEBA**
COUT DU PROJET	**18 588 305 FCFA**
SUBVENTION	**19 517 843 FCFA**
APPORT COLLECTIVITE	**NON PREVU**
DELAI D'EXECUTION	**90 JOURS**
DATE DE DEMARRAGE DES TRAVAUX	**31/12/2017**
ETAT DE REALISATION	**TRAVAUX EN COURS**
MONTANT DE LA DIN 2017/DK	**19 517 843 FCFA**
MONTANT DIN MOBILISE	**19 517 843 FCFA**
DATE DE SIGNATURE CONVENTION DE FINANCEMENT	**04/12/2017**
TAUX DE TRANSFERT DT DIN	**100%**
TAUX D'UTILISATION	**-**

6.3.CRITERES

PERTINENCE

Le projet d'investissement soumis par le conseil de cercle de Kolondiéba au financement de la DIN 2017 du FNACT consiste en la construction de quatre (4) salles de classe au lycée public de Kolondiéba.

La requête de financement a été approuvée conformément aux procédures de l'ANICT (ANICT, CROCSAD) et sur la base de sa pertinence. En effet, il est inscrit au PDESC de la collectivité la réalisation de 12 classes au Lycée dont 3 classes en 2017.

Par ailleurs, le projet concerne le social, l'un des trois domaines éligibles au financement du FNACT.

Sa pertinence est d'autant avérée qu'il contribuera à :

- Renforcer les possibilités d'accueil du lycée public de Kolondiéba en matière de salles de cours en portant le nombre de classes disponibles de trois classes ;
- Réduire le ratio nombre d'élève par classe ;
- Améliorer les conditions de travail du personnel enseignant.

En fin, il convient de noter que le mobilier scolaire devant équiper les salles de cours est déjà disponible.

EFFICACITE

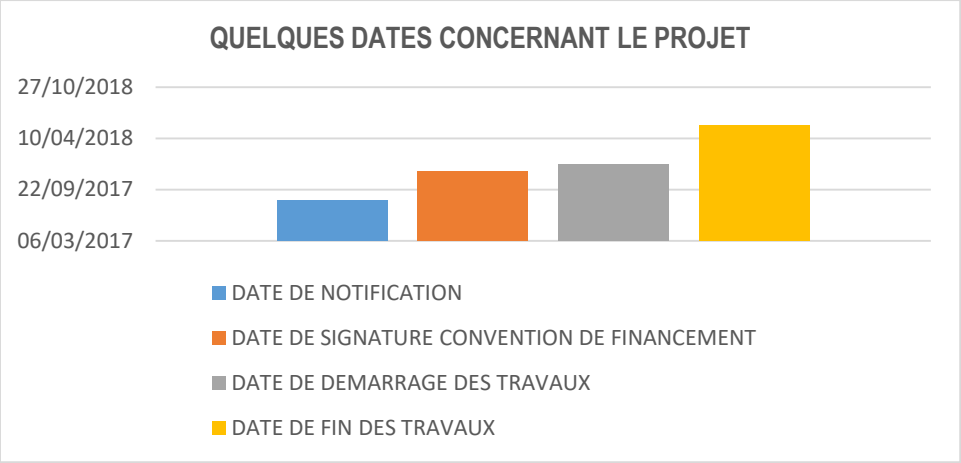

Au 31 décembre 2017, les travaux de réalisation du projet n'avaient pas commencé. Ce retard dans la mise œuvre du projet est dû aux facteurs suivants :

- Le retard noté dans la notification : la notification des droits de tirage de la DIN 2017 est datée du 09aout 2017, soit une durée de plus de sept mois après de le début de l'année. Ce retard serait imputable à l'ANICT et devrait être corrigé pour les exercices prochains.
- La lenteur dans le processus de conclusion et de signature de la convention de financement : La convention de financement du projet a été signée le 4 décembre 2017 alors que la notification date du09 aout 2017 soit environ quatre mois. Cet état de fait révèle la lenteur du conseil de cercle dans la soumission du dossier relatif à la requête pour le financement du projet susmentionné (temps consacré au choix du projet, session du conseil, passation de marché, CROCSAD, signature de la convention). A ce niveau, le conseil de cercle et l'ANICT devront travailler à accélérer le processus de soumission de la demande de financement du projet, de traitement, d'approbation, et de signature de la convention de financement sur la dotation DIN du FNACT. Il serait convenable que la collectivité se fasse appuyer par son Secrétaire Général dans le processus de passation de marché dans le but de réduire les délais.

Au 09 juin 2018, la mission a constaté que les travaux de construction des trois classes ont effectivement commencé le31 décembre 2017, date de l'ordre de service. Ce retard dans le démarrage des travaux de plus d'environ six mois à compter de la date de signature de la convention est dû aux facteurs suivants :

- La lenteur dans la mise à disposition des fonds : L'ordre de virement de la 1ère tranche de la convention a été faite par l'ANICT, le 14 mars 2018. Au regard des dispositions de l'article 2 de la convention de financement, la 1ère tranche de 45% du montant total de la subvention devrait être mise à disposition après validation de la convention de financement. A cet égard, le retard signalé relèverait de l'ANICT. Il a fallu plus de trois mois pour que la demande d'ordre

de virement en faveur du conseil de cercle soit faite auprès de la banque par l'ANICT. Il serait utile que l'ANICT accélère la mise à disposition des fonds dès la signature de la convention. La collectivité devra également veiller à cela tout comme l'entreprise.

- La lenteur dans le règlement de l'entreprise : On note que l'entreprise a été réglée au titre de la 1ère tranche du contrat le 18 avril 2018 alors que les travaux de construction ont démarré depuis le 31 décembre 2017. Par conséquent, il s'avère que l'entreprise a préfinancé une partie des travaux. Cette situation est préjudiciable à celle-ci et pourrait s'expliquer par le manque de suivi de la part de la collectivité, de l'entreprise et la lenteur du traitement du dossier de la part de la Trésorerie régionale. Dès que le compte régional ANICT serait crédité, il serait important que le transfert des fonds au compte local Perception soit fait dans les meilleurs voire Soixante-douze heures. Outre le renforcement de la collaboration entre l'ensemble des acteurs intervenant dans la gestion du FNACT, il serait utile que l'effectif des agents chargés du suivi du FNACT au niveau de la trésorerie régionale augmente.

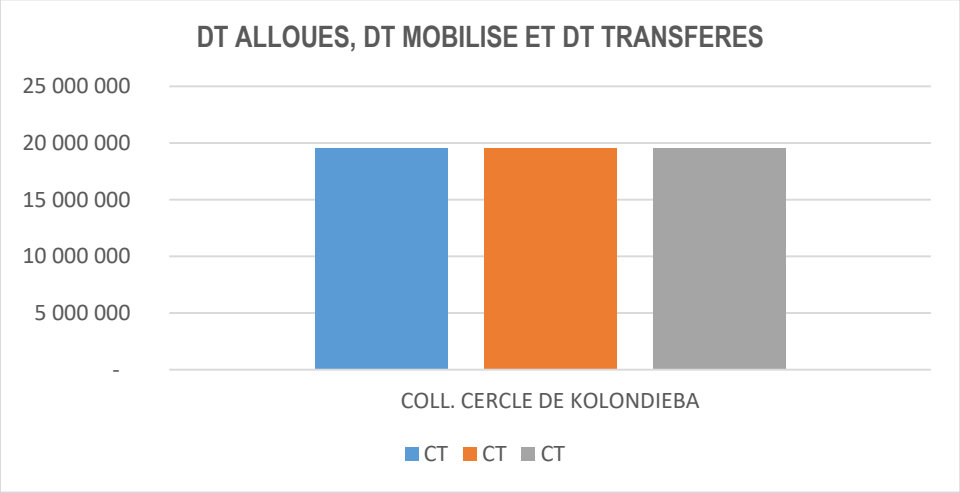

Globalement, la gestion du FNACT 2017 concernant le financement des investissements du conseil de cercle de Kolondiéba n'a pas été efficace. Certes, le principal résultat a été atteint à travers la construction des classes. Toutefois, il n'a pas été atteint dans le délai requis de 90 jours et courant l'année 2017. La réception provisoire des classes a eu le 30 mai 2018, donc bien au-delà des 90 jours prévus. Bien plus, les travaux ont été réalisés avec un préfinancement partiel de l'entreprise.

Cette inefficacité dans la gestion des droits de tirage sur la DIN 2017 du FNACT a impacté négativement la capacité d'accueil des élèves au lycée public. Les populations (parents et élèves) ont été ainsi pénalisées par insuffisance de structures d'accueil des élèves au titre de l'année scolaires 2017-2018.

Photo : Nouvelles salles de classe du Lycée public de Kolondiéba

EFFICIENCE

Le constat est que le cout total du projet selon la convention de financement correspond exactement aux droits de tirage sur la DIN 2017. On en déduit, qu'il n'y a pas eu de réduction en termes de couts de transaction financière. Cela amène à s'interroger sur la transparence de la procédure de passation de marché.

Par rapport au délai prévu pour la fin des travaux, le projet aurait dû être normalement terminé 90 jours après la signature de la convention de financement. Ce qui ne fut pas le cas puis que du démarrage des travaux à la réception, environ cinq (05) mois sont observés.

Globalement, on ne saurait apprécier l'efficience de la gestion du FNACT dans la mesure où il a été préalablement constaté que la gestion du FNACT n'a pas efficace au titre de 2017. Quand bien même, sous l'angle de la mobilisation, l'analyse révèle que la gestion n'a pas été efficiente tant en termes de durée d'exécution qu'en termes de ressources financières. Ainsi, au lieu de l'année 2017-2018, les nouvelles classes ne seront utilisées que courant l'année scolaire 2018-2019.

Il sied d'une part, que l'ANICT veille à accélérer le transfert des fonds et d'autre part, que la collectivité et les autres acteurs notamment les services du trésor, l'entreprise et la population renforcent leur collaboration pour un bon suivi des projets d'investissement.

IMPACTS

Bien que la réception provisoire des classes ait lieu, il serait pertinent de procéder à une appréciation de l'impact après leur utilisation à moyen terme. Quand bien, il attendu du projet les impacts suivants :

- La réduction du taux de transfert, dans d'autres localités, des élèves admis au DEF dans le cercle de Kolondiéba ;
- La réduction du ratio Elèves/classe ;
- L'amélioration du taux de réussite scolaire etc.

DURABILITE

La collectivité s'est engagée à entretenir l'investissement et en assurer le fonctionnement. Pour ce faire, elle prévoit de convenir du suivi des nouvelles infrastructures avec le comité de gestion scolaire de Kolondiéba. Des dispositions sont prises pour une utilisation optimale et l'entretien desdites classes notamment en ressources humaines (personnel enseignant) et en ressources financières.

VII. RECOMMANDATIONS

L'analyse révèle de nombreuses faiblesses qui ont constitué des freins ou goulots d'étranglement à une bonne performance de la gestion du financement de l'investissement du conseil de cercle de Kolondiéba par les droits de tirage du FNACT en 2017.

Des recommandations sont formulées pour corriger les faiblesses constatées d'où des recommandations à traduire en actions dans un plan à élaborer à cet effet. Il s'agit de :

- Notifier dans les meilleurs délais les droits de tirage sur la DIN
- Accélérer la mise en œuvre des projets
- Renforcer le suivi des projets
- Renforcer les capacités des acteurs (procédures du FNACT, transparence et participation, efficacité et efficience de la dépense)
- Veiller au respect strict des clauses du contrat notamment les obligations des parties en particulier celles de l'entreprise
- Elaborer un plan d'actions de mise en œuvre des recommandations en vue de corriger les faiblesses constatées.

VIII. CONCLUSIONS

Globalement, de l'évaluation de la performance du FNACT au titre de l'exercice budgétaire 2017**au niveau du conseil de cercle de** Kolondiéba, il ressort un taux de réalisation en deçà de100% au mois de juin 2018 et un taux de transfert de 100%. Il s'en suit une inefficacité et une inefficience de la gestion du FNACT en matière de financement d'investissement par la CT dans la mesure où, à la fin de l'année 2017, ce taux de réalisation était de 0%.

Les principales causes du manque d'efficacité sont le retard dans la notification des droits de tirage, la lenteur dans le processus de conclusion des contrats et de signature des conventions de financement, la mise à disposition des fonds, la faible capacité d'absorption de la CT et le manque de suivi du projet.

Il convient de noter que la pertinence des investissements est avérée à partir du moment où lesdits investissements contribueraient à satisfaire certaines préoccupations des populations.

Une des attentes de la réalisation des investissements au niveau de la CT est la satisfaction des besoins de populations et à temps. Ce qui ne fut pas le cas, étant donné, entre autres, que les deux sous projets sont en cours d'exécution.

Afin de corriger les faiblesses constatées, il serait utile que les recommandations formulées soient mises en œuvre à l'effet d'améliorer la performance de la gestion du FNACT (Efficacité, Efficience, Impact, Durabilité) au cours des années à venir.

Aussi, un plan d'actions devrait être élaboré et mis en œuvre en associant toutes les parties prenantes à la gestion du FNACT dans la CT.

IX. ANNEXES

Liste de référence

Fichier excel/ANICT

CT	DANEMARK			Taux TRANSFERTS
	DT 2017	MOBILISATION	TRANSFERTS	
COLL. CERCLE DE KOLONDIEBA	19 517 843	19 517 843	19 517 843	100
TOTAL	**19 517 843**	**19 517 843**	**19 517 843**	100

Source : ANICT

Droits de tirage 2017 du FNACT pour le CC de Kolondiéba

Liste des structures rencontrées

Structures	Personne rencontrée	Qualité
Conseil de cercle de Kolondiéba	Souleymane Sanogo	Secrétaire Général 79431430
Perception	Moussa Kouyaté	Percepteur
OSC	Participants à la formation	Représentants
Direction Générale ANICT	Sory Ibrahim Diagouraga	Chef Division Suivi-évaluation
Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique	Aly Cissé	Chef de Division Collectivités Territoriales

COLLECTIVITE TERRITORIALE	CONSEIL DE CERCLE DE KOLONDIEBA				
CRITERE	**APPRECIATION**	**CAUSES**	**CONSEQUENCES**	**ACTEURS**	**RECOMMANDATIONS**
Efficacité	Manque d'efficacité Résultat non atteint dans le délai notamment la réalisation des travaux de construction de quatre salles au lycée public de Kolondiéba	- Retard noté dans la notification - Lenteur dans le processus de conclusion et de signature de la convention de financement - Lenteur dans la mise à disposition des fonds - Lenteur dans le transfert de fonds au compte local de la perception -Lenteur dans le règlement de la 1ère tranche de la convention de financement	- Insuffisance de la capacité d'accueil du lycée public de Kolondiéba en matière de salles de cours ; - Détérioration du ratio « nombre d'élève par classe » ; - Mauvaise conditions de travail du personnel enseignant - Motivation faible du personnel enseignant - Augmentation du taux de transfert des élèves vers d'autres localités et augmentation du taux de déperdition scolaire	- Gouvernement - ANICT - Conseil de cercle - Trésorerie régionale - Perception - Entreprise - OSC	- Faire la notification des DTS dans les meilleurs délais - Accélérer la mise en œuvre des projets - Renforcer le suivi des projets - Renforcer les capacités des acteurs - Veiller au respect strict des clauses du contrat notamment les obligations des parties en particulier celles de l'entreprise - Elaborer un plan d'actions de mise en œuvre des recommandations en vue de corriger les faiblesses constatées
Efficience	Manque d'efficience -Absence de gain financier -Absence de gain en temps	- Démarrage tardif des travaux	- Faible capacité du lycée public à recevoir davantage d'élevés - Pléthore de l'effectif des élèves par classe	- Gouvernement -ANICT -Conseil de cercle - Trésorerie régionale - Perception -Entreprise -OSC	- Renforcer les capacités du conseil en passation de marché notamment les aspects effectivité, efficacité et efficience de la dépense publique